



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 13 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la  
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 13 juin 2022 à 19 h.

Sont présents :                    Monsieur le conseiller Raynald Houde  
    Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
    Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
    Madame la conseillère Nathalie Laprade

Sont absents :                    Madame la conseillère Josée Lampron  
    Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :            Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
    Madame la directrice adjointe à l'urbanisme, Rosalie  
    Laroche  
    Madame l'assistante-greffière et directrice des affaires  
    juridiques, Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Nominations : Greffière et assistante-greffière

4.2 Imposition d'une réserve pour fins publiques : Lot 4 742 241

4.3 Autorisation d'achat et d'installation de matériel informatique : Achat de matériel informatique

4.4 Déclaration de l'employeur : Assurance de la responsabilité professionnelle du conseiller en urbanisme de la Ville

4.5 Octroi d'une prime : Rodéo 2022

4.6 Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.7 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.8 Dépôt de la liste des engagements financiers

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1 Demande de dérogation mineure : Autoriser l'agrandissement de la résidence au 25, Vieux Chemin

5.2 Modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 : Autoriser l'usage « Trifamiliale isolée » dans la zone 61-H

5.3 Requête pour l'ouverture d'une rue publique

5.4 Amendement à la résolution 474-2021 : Vente de gré à gré de deux terrains en façade de l'avenue Des Catherine et signature des deux offres d'achat pour garderies

5.5 Autorisation de signature : Entente Boisé-Natura - phase 2

5.6 Demande de partage des frais : Clôture mitoyenne au 21, rue du Garbin

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Amendement de la résolution numéro 209-2022 : Agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

- 6.2 Addenda au contrat de travail des employés cols bleus : Garde de nuit à la Division hygiène du milieu
- 6.3 Embauche d'un opérateur en traitement des eaux
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Mise en demeure et recours judiciaire : Revêtement extérieur de la bibliothèque Anne-Hébert
- 7.2 Remplacement de la résolution numéro 065-2021 : Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 7.3 Octroi de mandats de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour : Construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division parcs et bâtiments
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Patrouille nautique : Saison 2022
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Mandat professionnel en architecture : Plans préliminaires rénovation centre socioculturel Anne-Hébert
- 10.2 Autorisation d'un projet pilote : Location de planches à pagaie au parc du Grand-Héron
- 10.3 Demande d'avance de fonds pour les petites caisses lors de la fête nationale du Québec
- 10.4 Octroi de gratuités : Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine
- 10.5 Modification des exigences : Augmentation d'échelon de certains employés occasionnels
- 10.6 Entérinement de l'embauche d'une employée occasionnelle : Coordinatrice des sports
- 10.7 Entérinement de l'engagement d'un employé occasionnel : Surveillant au parc canin
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1590-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables
- 11.2 Réception provisoire des travaux : Nouvelle rue construite sur le lot 6 458 464
- 11.3 Cession de la rue et des servitudes de drainage : Nouvelle rue construite sur le lot 6 458 464
- 11.4 Rétrocession de deux parties du lot 6 295 325 : Prolongement de l'avenue des Catherine
- 11.5 Nomination par intérim : Absence du chef mécanicien au Service des travaux publics
- 11.6 Autorisation de dépenses : Activité sociale des employés
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la séance du 13 juin 2022 est ouverte.

**255-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**256-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**257-2022 NOMINATIONS : GREFFIÈRE ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

**ATTENDU** que le directeur général cumule, entre autres, la fonction de greffier;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire, avec la croissance que connaît la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de confier la fonction de greffier à une autre personne;

**ATTENDU** que Me Isabelle Bernier occupait, à ce jour, le poste d'assistante-greffière et directrice des affaires juridiques;

**ATTENDU** qu'il a été convenu antérieurement de lui confier la fonction de greffière et directrice des affaires juridiques vu sa compétence et ses excellents états de service;

**ATTENDU** la nomination de Me Bernier, il y a également lieu de nommer l'assistante de celle-ci;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** de nommer Me Isabelle Bernier à titre de greffière et directrice des affaires juridiques à compter du 14 juin 2022.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de lui adjoindre madame Mélanie Côté à titre d'assistante-greffière, également à compter du 14 juin 2022.

Les conditions de travail, la description de tâches et la rémunération de ces dernières seront établies à la prochaine séance du conseil, mais seront rétroactives au 14 juin 2022.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un amendement au contrat de travail du directeur général afin de modifier le titre de ce dernier pour « Directeur général ».

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

258-2022 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES : LOT 4 742 241

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le pouvoir d'imposer une réserve pour fins publiques;

**ATTENDU** que l'imposition d'une réserve sur le lot 4 742 241 est nécessaire pour des fins publiques et plus spécialement pour la constitution d'une réserve foncière;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 4 742 241 du cadastre du Québec, sachant que cette réserve est imposée pour une période minimale de deux ans et que le propriétaire en titre de cet immeuble apparaît comme Sablière Montcalm inc.;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la firme Lavery Avocats soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'imposition de cet avis de réserve.

**ADOPTÉE**

259-2022 AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE :  
ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

**ATTENDU** l'offre de prix reçue pour l'acquisition d'une partie du matériel informatique prévu au PTI 2022;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 9 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'achat de neuf ordinateurs portables au montant de 14 619,87 \$, plus taxes, auprès de TechniPC Informatique inc., et ce, conformément aux prix soumis le 1<sup>er</sup> juin 2022.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 2 317 \$, plus taxes.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

**ADOPTÉE**

260-2022 DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR : ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ  
PROFESSIONNELLE DU CONSEILLER EN URBANISME DE LA VILLE

**ATTENDU** que monsieur William Claveau, membre de l'Ordre des urbanistes du Québec, est au service de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que monsieur William Claveau, urbaniste, est couvert par la police d'assurance responsabilité générale des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que monsieur William Claveau, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU** que la déclaration demeure en vigueur tant que l'employé demeure au service de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** le rapport de madame l'assistante-greffière et directrice des affaires juridiques, Isabelle Bernier, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** de confirmer qu'aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que monsieur William Claveau, urbaniste, peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de ses fonctions.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'assistante-greffière et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier à signer le document intitulé « formulaire d'assurance responsabilité » annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

261-2022

**OCTROI D'UNE PRIME : RODÉO 2022**

**ATTENDU** que madame Émilie Juneau est impliquée dans l'organisation du rodéo à titre de responsable des finances;

**ATTENDU** que l'organisation de cet événement exige de nombreuses heures de travail à l'extérieur de la semaine normale de travail;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'octroyer une prime de 3 000 \$ à madame Émilie Juneau pour compenser les heures de travail qu'elle réalisera pendant le rodéo. Celle-ci lui sera versée après la tenue du rodéo 2022.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Primes-compétition équestre (02-701-64-143)*.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

En vertu de l'article 24 du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 31 mai 2022, laquelle totalise la somme de 546 652,98 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 8 juin 2022, laquelle comprend 295 commandes au montant de 387 855,78 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

262-2022

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE AU 25, VIEUX CHEMIN**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Maxim Roberge et madame Vanessa Bernard afin d'autoriser l'agrandissement de leur résidence située au 25, Vieux Chemin;

**ATTENDU** que la marge de recul serait de 5,91 mètres alors que l'article 4.2.6 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 prescrit une marge de recul latérale de 6 mètres pour la zone 104-F;

**ATTENDU** que la distance entre les avant-toits du cabanon existant et de l'agrandissement de la résidence serait de 1,6 mètre alors que l'article 7.2.1.2.5 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 prévoit une distance minimale de 2 mètres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 mai 2022, ainsi que les documents fournis par les requérants;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-38-2022;

**ATTENDU** que la demande est faite de bonne foi;

**ATTENDU** que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** qu'après analyse, la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque le terrain voisin est très grand et est présentement vacant;

**ATTENDU** que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que la demande est mineure puisqu'elle porte sur 0,09 mètre pour la marge de recul latérale et sur 0,4 mètre pour la distance laissée libre entre les avant-toits du cabanon et de la résidence;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 11 mai 2022;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par madame Vanessa Bernard et monsieur Maxim Roberge à l'effet d'autoriser l'agrandissement de la résidence en considérant une marge de recul latérale de 5,91 mètres et une distance entre les avant-toits du cabanon et de la résidence de 1,6 mètre sise au 25, Vieux Chemin.

**ADOPTÉE**

263-2022

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 : AUTORISER L'USAGE « TRIFAMILIALE ISOLÉE » DANS LA ZONE 61-H**

**ATTENDU** la demande de modification au règlement de zonage afin de permettre l'usage « Trifamiliale isolée » dans la zone 61-H déposée par monsieur Pierre-Luc Lebel;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme, Rosalie Laroche, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 mai 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** que la modification au règlement permettrait l'usage « Hd : Unifamiliale en rangée, bifamiliale jumelée et trifamiliale isolée » pour l'ensemble de la zone 61-H;

**ATTENDU** qu'il serait alors possible de construire ce genre de bâtiment sur la majorité des terrains de la zone, alors que présentement, il s'agit pour la plupart de résidences unifamiliales isolées;

**ATTENDU** que même si la hauteur maximale demeure inchangée, le gabarit des bâtiments serait grandement différent de ce qui est présent actuellement;

**ATTENDU** que, dans l'immédiat, d'autres zones de la Ville permettent ce genre de construction et que des terrains y sont encore vacants;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-40-2022;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de refuser d'entamer la procédure de modification du Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage « Trifamiliale isolée » dans la zone 61-H.

**ADOPTÉE**

**264-2022 REQUÊTE POUR L'OUVERTURE DE RUES PUBLIQUES**

**ATTENDU** la requête pour l'ouverture de nouvelles rues déposée par Développements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier inc. sur le lot 4 366 544;

**ATTENDU** que les documents déposés portent le conseil à craindre que des impacts négatifs pourraient affecter le voisinage, notamment en matière de gestion des eaux pluviales;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de rejeter la requête déposée par Développements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier inc. pour l'ouverture de nouvelles rues sur le lot 4 366 544.

**ADOPTÉE**

**265-2022 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 474-2021 : VENTE DE GRÉ À GRÉ DE DEUX TERRAINS EN FAÇADE DE L'AVENUE DES CATHERINE ET SIGNATURE DES DEUX OFFRES D'ACHAT POUR GARDERIES**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 474-2021 autorisant monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer deux offres d'achat provenant de deux compagnies;

**ATTENDU** que ces offres d'achat visaient la vente de deux terrains le long de l'avenue des Catherine pour la construction de deux garderies;

**ATTENDU** la demande de report de la date de clôture des offres d'achat des entreprises 9432-4266 Québec inc. et 9452-6746 Québec inc. au 1<sup>er</sup> septembre 2022;

**ATTENDU** que des circonstances hors du contrôle des acheteurs justifient cette demande;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accepter la demande de report de la date de clôture des offres d'achat des entreprises 9432-4266 Québec inc. et 9452-6746 Québec inc. pour ainsi la fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de procéder à un amendement desdites offres d'achat afin de reporter la date de clôture.

**ADOPTÉE**

**266-2022      AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE BOISÉ-NATURA - PHASE 2**

**ATTENDU** la demande de Développements SCJC inc. pour la réalisation de la phase 2 du projet Boisé-Natura;

**ATTENDU** que les travaux de réalisation de la phase 2 du projet de Boisé-Natura ne pourront débuter avant le 3 octobre 2022 afin de permettre, notamment, de terminer les travaux de la phase 1;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, à signer l'entente pour le développement de la phase 2 du projet Boisé-Natura.

**ADOPTÉE**

**267-2022      DEMANDE DE PARTAGE DES FRAIS : CLÔTURE MITOYENNE AU 21, RUE DU GARBIN**

**ATTENDU** la demande déposée par monsieur Marc-André Perron concernant le partage des frais d'une clôture mitoyenne entre la propriété du 21, rue du Garbin et le parc de l'Étourneau-Sansonnet;

**ATTENDU** que l'ajout d'une clôture sur le terrain de la Ville à cet endroit n'est pas jugé nécessaire;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de refuser la demande de partage des frais pour la clôture mitoyenne déposée par monsieur Marc-André Perron.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**268-2022      AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 209-2022 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY**

**ATTENDU** la résolution numéro 209-2022 adoptée à la séance du 9 mai 2022 concernant le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay;

**ATTENDU** que cette résolution doit être amendée pour permettre le début des travaux de construction;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 209-2022 et d'autoriser le début des travaux de construction.

**ADOPTÉE**

269-2022

**ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS : GARDE DE NUIT À LA DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU**

**ATTENDU** que le nouveau contrat de travail du contremaitre Aqueduc - Égouts prévoit des gardes de soir et de nuit, pendant la semaine, à une fréquence d'une semaine sur trois;

**ATTENDU** que les employés cols bleus de la Division hygiène du milieu doivent maintenant effectuer des gardes de nuit pendant la semaine;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le contrat de travail des employés cols bleus;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'amender le contrat de travail des employés cols bleus pour y préciser que :

- L'employé doit effectuer des gardes en soirée et la nuit pendant la semaine, soit une semaine sur trois, en dehors des heures régulières de travail du lundi soir au vendredi matin.
- La prime pour effectuer ce travail est établie à :
  - 2022 : 3,64 \$/heure
  - 2023 : 3,79 \$/heure.

**ADOPTÉE**

270-2022

**EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un opérateur en traitement des eaux à la suite du départ d'un employé;

**ATTENDU** qu'un concours a été tenu;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'embaucher monsieur Jonathan Gagnon au poste d'opérateur en traitement des eaux selon les conditions de travail au contrat des employés cols bleus. La date d'embauche est à déterminer et l'employé est classifié à l'échelon 8.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de verser une prime de 255 \$ en salaire pour son déménagement lors de sa première semaine de travail.

Conformément au contrat, l'employé est assujetti à une période d'essai de 6 mois.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

271-2022

**MISE EN DEMEURE ET RECOURS JUDICIAIRE : REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** que la bibliothèque Anne-Hébert a été construite en 2018-2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** qu'après 3 ans seulement, le revêtement extérieur est très endommagé. Les planches sont tordues et cette torsion dans les planches laisse assurément de l'eau et du vent s'infiltrer derrière le revêtement, créant de potentiels problèmes majeurs à l'enveloppe du bâtiment;

**ATTENDU** que dans un premier temps, il y aurait lieu de mettre en demeure les intervenants du projet pour demander que des travaux correctifs soient réalisés;

**ATTENDU** que si cette démarche n'est pas à la satisfaction de la Ville, il y aura lieu d'entreprendre un recours judiciaire;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Lavery pour entreprendre les procédures recommandées par Me Pier-Olivier Fradette relativement au revêtement extérieur de la bibliothèque Anne-Hébert.

**ADOPTÉE**

272-2022

**REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 065-2021 : PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

**ATTENDU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a autorisé, par la résolution numéro 065-2021, la présentation d'une demande de subvention pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités de la Division parcs et bâtiments dans le programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);

**ATTENDU** qu'une lettre de présélection du projet a été obtenue le 10 décembre 2021;

**ATTENDU** que ce programme a été remplacé par un nouveau programme nommé Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de remplacer la résolution numéro 065-2021 afin de transférer la demande de subvention au nouveau programme;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 24 mai 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde  
**ET RÉSOLU** que :

- le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de construction d'un bâtiment dédié aux activités de la Division parcs et bâtiments au nouveau programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 065-2021.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

273-2022

**OCTROI DE MANDATS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR :  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -  
DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le projet de construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division parcs et bâtiments a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation »;

**ATTENDU** que la Ville doit préparer les plans et devis du projet afin de finaliser l'évaluation de ce dernier et obtenir la promesse d'aide financière;

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1567-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 325 000 \$ pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis a été adopté et que ce dernier est entré en vigueur;

**ATTENDU** qu'en architecture, la proposition de service de la firme MEROX architecture est jointe;

**ATTENDU** qu'en structure et génie civil, la proposition de service de la firme STB Experts-Conseils, est jointe;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de mandater ces firmes pour la préparation des plans et devis du projet;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ces contrats respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme MEROX architecture inc. pour effectuer les plans et devis en architecture du projet de construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics – Division parcs et bâtiments.

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par madame Ève Renault, architecte, en date du 7 février 2022 dont le coût est établi à 60 930 \$, plus taxes.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** de mandater la firme STB Experts-Conseils pour effectuer les plans et devis en structure et génie civil du projet de construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics – Division parcs et bâtiments.

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Sylvain St-Hilaire Tremblay, ingénieur, en date du 26 mai 2022, dont le coût est établi à 55 000 \$, plus taxes.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1567-2022.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**274-2022 PATROUILLE NAUTIQUE : SAISON 2022**

**ATTENDU** la signature de l'entente intermunicipale entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, le 20 avril 2021;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, comme mandataire, entend confier le travail à Sécurité nautique Québec;

**ATTENDU** que les trois villes ont convenu, lors d'une rencontre en comité le 26 mai 2022, de procéder de cette façon;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** de mandater Sécurité nautique Québec pour réaliser la patrouille nautique sur le lac Saint-Joseph pour la seconde année de l'entente intermunicipale à cet effet, selon les termes de son offre de service datée du 2 juin 2022, au montant de 51 625 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est répartie en trois parts égales entre les signataires de l'entente.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *patrouille nautique* (02-293-00-459).

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**275-2022 MANDAT PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE : PLANS PRÉLIMINAIRES RÉNOVATION CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** que le projet numéro 14 du plan triennal d'immobilisations prévoit une dépense pour l'élaboration des plans préliminaires et l'estimation des coûts du projet de rénovation du centre socioculturel Anne-Hébert;

**ATTENDU** que ce projet a été inclus dans le règlement d'emprunt numéro 1582-2022 qui a reçu l'approbation nécessaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** que l'offre de service de la firme MEROX architecture inc. respecte le budget prévu dans les estimations;

**ATTENDU** que les règles de gestion contractuelle ont été respectées et permettent l'octroi d'un contrat de gré à gré puisque celui-ci ne dépasse pas le montant de 25 000 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme MEROX architecture inc. pour la production de plans préliminaires et l'estimation des coûts pour le projet de rénovation du centre socioculturel Anne-Hébert, comme prévu au projet numéro 14 du plan triennal d'immobilisations pour une somme de 19 000 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la dépense du projet d'immobilisations numéro 2022-1582.

**ADOPTÉE**

**276-2022**      **AUTORISATION D'UN PROJET PILOTE : LOCATION DE PLANCHES À PAGAIE AU PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** que l'entreprise YOGI NOMADE a approché la Ville afin de mettre en place un projet pilote de location de planches à pagaie au parc du Grand-Héron pour l'été 2022;

**ATTENDU** que ce sport gagne énormément en popularité depuis quelques années;

**ATTENDU** que le projet pilote permettrait d'avoir sur place des moniteurs expérimentés qui pourraient répondre aux questions des usagers et faire de la sensibilisation et de l'éducation sur les règles de sécurité nautique;

**ATTENDU** que YOGI NOMADE s'engage à mettre la Ville comme assurée additionnelle sur son contrat d'assurance pour toute la durée du projet;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 10 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'entreprise YOGI NOMADE à s'installer au parc du Grand-Héron pour un projet pilote de location de planches à pagaie, à l'été 2022, et autoriser la location d'un espace d'entreposage au chalet de tennis pour le matériel de YOGI NOMADE.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois à signer le contrat de location avec YOGI NOMADE, tel que présenté.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que ce contrat de location n'assure pas un droit d'exclusivité à l'entreprise YOGI NOMADE.

**ADOPTÉE**

**277-2022**      **DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LES PETITES CAISSES LORS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que le 23 juin 2022, la Ville organise un événement pour souligner la fête nationale du Québec;

**ATTENDU** que des petites caisses doivent être préparées pour les bars qui seront sur le site de l'événement;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le coordonnateur Loisirs et Vie communautaire Éric Gingras, en date du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'une avance de fonds de 4 000 \$, à l'ordre de monsieur Éric Gingras, dans le but de préparer les petites caisses servant à la gestion des bars lors de la fête nationale du Québec.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Autres comptes à recevoir* (54-139-00-005).

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que ce montant soit remboursé après la tenue de l'événement.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

278-2022

**OCTROI DE GRATUITÉS : CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** que le Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine offre des activités variées aux aînés qui favorisent les saines habitudes de vie, le développement d'un réseau social plus fort et plus présent et qui permet de lutter efficacement contre les problématiques reliées à l'isolement souvent vécu par les aînés;

**ATTENDU** que par sa Politique des familles et des aînés, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaît l'apport important des aînés dans son développement et que, soucieuse du milieu qu'elle désire leur offrir afin de favoriser leur bien-être et leur qualité de vie, elle leur octroie une place prédominante dans ses priorités d'action;

**ATTENDU** la demande du Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine à l'effet d'obtenir en tout temps deux gratuités d'utilisation des locaux par année;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'octroyer deux gratuités d'utilisation par année, pour les salles au centre socioculturel Anne-Hébert, au Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine.

**ADOPTÉE**

279-2022

**MODIFICATION DES EXIGENCES : AUGMENTATION D'ÉCHELON DE CERTAINS EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

**ATTENDU** que les employés occasionnels à temps partiel, qui travaillent comme préposés à l'accès aux locaux, préposés à la billetterie et à l'atelier du parc de glisse du Grand-Héron, doivent présentement effectuer 2 080 heures de travail pour obtenir un changement d'échelon salarial;

**ATTENDU** que cela représente 40 heures par semaine pendant 52 semaines;

**ATTENDU** que ces employés effectuent en moyenne entre 10 et 25 heures par semaine;

**ATTENDU** que cette situation fait que certains de ces employés pourraient travailler pour la Ville plus de trois ans sans obtenir une augmentation d'échelon salarial;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** de modifier l'exigence du nombre d'heures de travail à effectuer pour obtenir un changement d'échelon salarial pour certains employés occasionnels à temps partiel, soit les préposés à l'accès aux locaux, les préposés à la billetterie et à l'atelier du parc de glisse du Grand-Héron, afin d'établir le changement d'échelon à 1 300 heures au lieu de 2 080 heures.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que cette modification s'applique en date du 14 juin 2022, et ce, sans effet rétroactif.

**ADOPTÉE**

280-2022

**ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE : COORDONNATRICE DES SPORTS**

**ATTENDU** que monsieur Simon Lafrance, coordonnateur sportif est absent pour cause de maladie depuis plus de 10 semaines;

**ATTENDU** que la charge de travail importante pendant l'absence de monsieur Lafrance ne peut être assumée par les autres employés du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** qu'un concours pour un poste occasionnel a donc été ouvert afin de trouver un remplaçant au poste de coordonnateur sportif;

**ATTENDU** que des entrevues ont été tenues pour permettre de sélectionner un candidat;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de madame Guylaine Veilleux à titre d'employée occasionnelle au poste de coordonnatrice des sports, en remplacement de monsieur Simon Lafrance.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que madame Veilleux soit rémunérée à l'échelon 5 de la grille salariale du coordonnateur sportif avec un horaire de travail sur une base de 36 heures par semaine.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que l'embauche soit pour un poste à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de prolongation.

**ADOPTÉE**

281-2022

**ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL :  
SURVEILLANT AU PARC CANIN**

**ATTENDU** que les règlements 1289-2015 et 1479-2019 comprennent des dispositions à l'égard de la possession des animaux et que ces dispositions encadrent en particulier les règles pour l'utilisation du parc canin;

**ATTENDU** qu'en raison de l'article 3 du règlement 1289-2015, le conseil municipal peut nommer par résolution un ou plusieurs préposés pour faire appliquer ledit règlement;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire qu'un préposé de la Ville voit à faire respecter les dispositions des règlements 1289-2015 et 1479-2019;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'engagement de monsieur Victorin Rochette comme employé occasionnel au poste de surveillant du parc canin. Il sera chargé de l'application des règlements 1289-2015 et 1479-2019, et plus particulièrement, des dispositions concernant le parc canin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que monsieur Rochette soit en fonction pour une période de 16 semaines à raison de six heures par semaine et qu'il soit rémunéré au taux horaire indiqué dans le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires surveillance du parc du Grand-Héron et du parc canin (02-701-91-141)*, après un virement d'un montant de 537,16 \$ du poste budgétaire *Salaires soccer (02-701-52-141)*.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**TRANSPORT**

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1590-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES**

L'assistante-greffière et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1590-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1590-2022 est de 6 119;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1590-2022 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**282-2022**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX : NOUVELLE RUE CONSTRuite SUR LE LOT 6 458 464**

**ATTENDU** l'entente signée avec Développement SCJC inc. pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 458 464;

**ATTENDU** que l'exécution des travaux a été confiée par Développement SCJC inc. à Construction et Pavage Portneuf inc.;

**ATTENDU** que les travaux prévus à l'hiver 2022 sont complétés;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser la réception provisoire des travaux;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils, en date du 14 avril 2022;

**ATTENDU** que tous les documents exigés au devis et au protocole d'entente convenu avec le promoteur ont été déposés;

**ATTENDU** qu'une garantie financière a également été déposée pour assurer la réalisation des travaux à compléter;

**ATTENDU** que le cautionnement d'entretien a aussi été déposé;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'autoriser la réception provisoire des travaux de construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 458 464. La date de réception provisoire est établie au 14 avril 2022.

**ADOPTÉE**

**283-2022**

**CESSION DE LA RUE ET DES SERVITUDES DE DRAINAGE : NOUVELLE RUE CONSTRuite SUR LE LOT 6 458 464**

**ATTENDU** l'entente signée avec Développement SCJC inc. pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 458 464;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

**ATTENDU** que les travaux de construction prévus à l'hiver 2022 ont été exécutés et que la Ville a reçu une garantie financière pour assurer la réalisation des travaux à compléter;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, à signer le contrat pour la cession du lot 6 458 464.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, à signer le contrat pour l'enregistrement des servitudes de drainage sur des parties des lots 4 742 812, 6 458 445, 6 458 455 et 6 458 465.

**ADOPTÉE**

284-2022

**RÉTROCESSION DE DEUX PARTIES DU LOT 6 295 325 : PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES CATHERINE**

**ATTENDU** que lors du premier prolongement de l'avenue des Catherine en 2020, le promoteur « Les Placements M.P. inc. » a cédé à la Ville deux parties du lot 6 295 325 afin qu'il y soit aménagé un arc de virage temporaire;

**ATTENDU** qu'à la suite du deuxième prolongement de l'avenue des Catherine, réalisé l'automne dernier, l'arc de virage temporaire n'est plus requis;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de rétrocéder au promoteur les deux parties du lot 6 295 325;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la rétrocession de deux parties du lot 6 295 325 identifiées « Parcelle 3 » et « Parcelle 4 » sur le plan préparé par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, en date du 24 août 2020, sous la minute 5297 à « Les Placements M.P. inc. ».

**ADOPTÉE**

285-2022

**NOMINATION PAR INTÉRIM : ABSENCE DU CHEF MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** que le chef mécanicien du Service des travaux publics, monsieur Martin Genest, est absent pour maladie depuis le 29 avril 2022;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de procéder à des nominations par intérim pour le remplacer jusqu'à son retour au travail;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 7 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** de procéder aux nominations suivantes :

- Nommer monsieur François Savard, mécanicien, au poste de chef mécanicien par intérim.
- Nommer monsieur Jacques Fiset, journalier spécialisé, au poste de mécanicien par intérim.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2022

---

Ces nominations sont effectives jusqu'au retour au travail de monsieur Martin Genest.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que ces mesures soient rétroactives au 2 mai 2022.

**ADOPTÉE**

286-2022

**AUTORISATION DE DÉPENSES : ACTIVITÉ SOCIALE DES EMPLOYÉS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser un budget pour la tenue d'une activité sociale des employés;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue d'une activité sociale des employés le vendredi 17 juin 2022.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser un budget de 2 100 \$, plus taxes, pour la tenue de l'activité.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

287-2022

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Raynald Houde  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 13 juin 2022.

L'assemblée est levée à 19 h 43.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES  
AFFAIRES JURIDIQUES